



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE!



Site Internet

**Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du lundi 4 décembre 2017**

**Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne** [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



Facebook



@SNUIPP66

## **Actus**

### *Promos : CAPD le 19 décembre 2017*

- Si vous êtes promouvables dans le cadre du reclassement PPCR : pas de souci cela se fera automatiquement.
- Si vous êtes au 6<sup>-ème</sup> ou 8<sup>-ème</sup> échelon : peut-être bénéficiez-vous du passage anticipé d'un an, pour le savoir :

Il faut d'abord être promouvable pour être promu-e :

6<sup>ème</sup> échelon : promouvabilité à la condition d'avoir été promu-e au 6<sup>ème</sup> entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

8<sup>ème</sup> échelon : promouvabilité à la condition d'avoir été promu-e au 8<sup>ème</sup> échelon entre le 1<sup>er</sup> mars 2015 et le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Le barème : AGS au 31/8/2017 + note.

30% des collègues promouvables bénéficieront de cette accélération au 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelon.

NB : La note qui sera prise en compte est celle attribuée entre le 1/9/2013 et le 31/8/2016 sauf pour celles et ceux n'ayant pas eu d'inspection durant cette période ; la note prise en compte sera alors celle de 2017.

### **Renvoyez-nous vos éléments de barème si vous êtes promouvable :**

- Nom et prénom
- AGS au 31.08.2017
- Note au 31/08/2016 si dernière (ou avant dernière) note est comprise entre le 1/9/2013 et le 31/08/2016

Note au 31/08/2017 si l'avant dernière note est antérieure au 31/8/2013.

**Vos délégués du personnel du SNUipp-FSU effectueront toutes les vérifications nécessaires en toute transparence et équité.**

### *Classe exceptionnelle*

Le ministère a fait le choix de créer un 3<sup>ème</sup> grade, la classe exceptionnelle, qui a vocation « à reconnaître les parcours exceptionnels » !

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que l'aspect pyramidal des corps d'enseignants soit renforcé et a demandé que l'ensemble des PE puisse atteindre la classe exceptionnelle avant la retraite ce qui ne sera pas le cas.

Seule une minorité de collègues pourra y accéder (1,43 % du corps des PE, soit 5 000 promu-es environ au 1/9/2017 pour l'ensemble des départements).

- Conditions de promouvabilité : tous les professeurs d'école en activité, en détachement, mis à disposition d'un organisme ou en situation particulière (CLM...). Sont

---

exclus : les enseignants placés en congé parental au 1/9/2017 et **ceux ayant accédé à la HC au 1/9/2017.**

**1er vivier, au titre des fonctions :** avoir intégré la HC avant le 31/08/2017. Etre PE au moins au 3ème échelon de la hors-classe au 1/9/2017 et avoir exercé pendant 8 années (continues ou pas) effectives des fonctions en éducation prioritaire ou sur certaines missions : direction d'école, direction adjointe de SEGPA, chargé-e de classe unique, conseiller-e pédagogique, PEMF, référent-e handicap, enseignant-e dans le supérieur, à titre définitif. Les années d'exercice doivent être entières. Les services à temps partiel sont pris en compte comme une année entière.

Tous les personnels du 1er vivier, « promouvables », recevront un avis d'inscription possible sur leur i-prof. Il est nécessaire de faire acte de candidature en remplissant une fiche de candidature sur le portail de services i-prof.

**Attention : Période d'inscription entre le 8 et 22 décembre, délai de rigueur.**

**2ème vivier, au titre de l'ancienneté dans le grade :** être au dernier échelon de la hors classe, soit au 6ème échelon après reclassement au 1/9/2017.

**RENOYEZ IMPERATIVEMENT VOTRE FICHE AU [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) . Vos délégués du personnel du SNUipp-FSU effectueront toutes les vérifications nécessaires en toute transparence et équité.**

Le SNUipp-FSU a demandé que soient pris en compte les services des collègues titulaires remplaçants, sur postes fractionnés, en RASED ou psychologues de l'EN dont le service est partagé sur plusieurs écoles ou dont l'affectation se situe dans une école non située en éducation prioritaire alors que l'essentiel de leur service s'y effectue. Ce qui n'a pas été retenu...

**Critères d'appréciation pour les 2 viviers :** elle porte sur la valeur professionnelle de l'enseignant au regard de l'ensemble de sa carrière allant de « excellent » à « insatisfaisant » et donnant des (bons ou moins bons) points... Seuls, 15% des candidatures recevables et « Excellents » du 1er vivier et 20% du second, pourront y prétendre au titre de l'années 2017 et 2018 et 20% des candidatures recevables et « Très satisfaisants » du 1er et 2nd vivier.



### *PsyEN : la FSU première*

Les psychologues de l'Éducation nationale ont choisi. Ils ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête de leurs élections professionnelles. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration. [Tous les résultats ICI](#)

Pour l'Académie de Montpellier : 3 sièges FSU sur 4 : élues : Nathalie Maurel (SNES), Odile Toigo (SNUipp 11) et Nathalie Sans (SNUipp 66)



### **Action**

#### *ISAE : le SNUipp-FSU s'adresse au ministre*

Dans un courrier adressé le 30 novembre au ministre de l'Éducation nationale, le SNUipp-FSU lui demande une nouvelle fois que toutes et tous les enseignants des écoles bénéficient d'une revalorisation équivalente aux 1 200 euros de l'ISAE. [Lire la suite ICI](#)

*Enseignement à l'étranger, une grève très suivie*

---

---

Forte mobilisation lundi 27 novembre dans les établissements français à l'étranger contre la baisse de 33 millions d'euros dans le budget de l'AEFE. [Lire la suite ICI](#)

### *Et la direction d'école Monsieur le ministre ?*

- Aucune mesure concrète pour la direction d'école alors que les moyens sont en baisse et que les missions s'empilent comme jamais. Le SNUipp-FSU vient d'adresser un courrier à Jean-Michel Blanquer pour lui demander de sortir de l'immobilisme sur ce dossier essentiel au bon fonctionnement de l'école. [Lire la suite ICI](#)

- Le SNUipp-FSU 66 a rencontré le Dasen, Monsieur Rouquette, et son adjointe, Madame Forcheteau, ce mercredi 29 novembre en présence de directrice-directeurs d'école : le compte-rendu détaillé est à paraître dans le prochain journal.

Nous avons abordé les problèmes fonctionnels et organisationnels récurrents rencontrés par les directeurs : enquêtes chronophages et/ou redondantes (absentéisme scolaire, fiche de suivi des absences des EVS/AVS, demande d'informations déjà connues des services...), mails en nombre exagérés (jusqu'à 3 fois le même dans la même journée par des services différents.), surabondance de demandes et d'informations (plus le temps de tout lire) ...Une réelle souffrance au travail s'installe... Les tâches administratives de plus en plus nombreuses et complexes ne leur permettent plus d'assumer pleinement tous leurs rôles avec satisfaction et laisse place à une culpabilité croissante. Tous ont à cœur de favoriser un climat scolaire serein avec tous les partenaires et l'équipe enseignante : mais quelle place leur reste-t-il pour mener à bien ces projets essentiels ?

Il est temps de revenir sur des décharges de direction stables, d'envisager un temps de décharge supérieur pour tous et un temps de décharge hebdomadaire pour les écoles de 1 à 3 classes (le calendrier des décharges ponctuelles n'est pas toujours respecté) et d'avoir des secrétaires formés sur des emplois pérennes. Nous demandons que ces revendications soient portées par le Dasen au niveau du rectorat.

Le DASEN a été attentif aux problèmes soulevés par les collègues présents. Il a indiqué qu'il interviendrait au niveau du Rectorat afin de demander une dotation supplémentaire pour l'aide à la direction. Il s'est engagé à réunir les responsables de service pour mieux coordonner et limiter les demandes. Il a enfin accepté de réfléchir à l'affectation des PES sur des compléments autres que ceux des directeurs, demande du SNUipp-FSU 66 qui permettrait de stabiliser les équipes et "soulagerait" les directeurs.

En lieu et place, le Dasen et son adjointe évoquent le « statut des directeurs » ...

**Nous invitons toutes les directrices et directeurs à participer massivement au stage « Management et direction d'école. Que changerait le statut de direction d'école ? » le 30 mars à Perpignan. Animé par Paul Devin (IEN, secrétaire national du SNPI-FSU) et Béatrice Dunet (secteur revendicatif du SNUipp-FSU national)**

**Le SNUipp-FSU 66 invite tou(te)s les directrices et directeurs à continuer à se saisir des outils de la campagne « Notre priorité : les élèves, l'équipe, l'école. Sans aide administrative, rappelez plus tard ».**

**Nous vous invitons à venir en nombre à la RIS du 24 janvier 2018 « Spéciale direction d'école » faisant suite à celle de septembre.**



### Infos administratives



#### *Permutations nationales, pour changer de département :*

e-permutations c'est ICI : pour en comprendre les règles, calculer son barème, remplir une fiche de contrôle et de suivi, voir les statistiques, les textes en vigueur.....

---

---

**Attention :** Clôture des inscriptions dans SIAM et fermeture de la plateforme Info Mobilité, **c'est demain le 5 décembre !**

---



## Calendrier



### *Les Réunions d'Informations Syndicales (RIS)*

- Mercredi 13 décembre : 9h- siège du SNUipp-FSU 66 : SPECIALE MAITRES E et G

[Toutes les dates de janvier à février 2018 : ICI](#)



### *Stages syndicaux*

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : Le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser sans modération ! La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, délai de rigueur !

Les syndiqués seront prioritaires sur tous ces stages, c'est pourquoi vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du SNUipp-FSU66. Attendez confirmation de notre part, pour faire votre demande sur ARENA

### **« Annonces ministérielles, lecture et neurosciences » : Il reste quelques places !!**

Stage animé par Rachel Schneider, secteur éducatif de l'équipe Nationale et Grégory Raynal, Secrétaire départemental de la FSU 66

\* Public : tous-tes les enseignants-es du 1er degré

\* Quand et où ? Mardi 13 février – lieu : au Conseil général MDPH 66, 30 rue Pierre Bretonneau (à côté de l'école Ludovic Massé) à Perpignan de 9h à 16h30

\*Comment s'inscrire ? auprès du SNUipp-FSU 66 : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr),

Nous vous ferons suivre une convocation qui sera à mettre en pj à votre demande de stage formulée sur ARENA.

### **Attention demande à envoyer à la DSDEN avant le 13 janvier.**

- Sujet :

Matin : Toutes les annonces faites par notre Ministre, M. Blanquer, « priorité au primaire » et ce qu'il en est dans les faits....

Après-midi : Le ministre dit dans tous les médias que la recherche donne les clés de l'apprentissage de la lecture et en particulier les neurosciences ... Le stage a pour objectif de présenter aux collègues le travail fait par l'équipe nationale "lecture, que disent vraiment les neurosciences ?" En référence à la circulaire d'octobre. Il s'agit d'ouvrir le débat sur quelles pistes pour un apprentissage de la lecture qui permettent vraiment que nos élèves deviennent "des lecteurs experts » ?

Pour consulter les autres stages proposés par le SNUipp-FSU 66 : [c'est ICI](#)



## **Se syndiquer ... au SNUipp-FSU !**

---

**Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !**

---

---

Le SNUipp-FSU a toujours l'ambition d'être à l'écoute de la profession, dans toute sa diversité, de lui permettre de se rassembler et d'agir. Le SNUipp-FSU s'engagera, comme il l'a toujours fait, pour faire entendre nos exigences et nos revendications pour une école garante de la réussite de tous, ainsi que pour défendre les intérêts des enseignants. Dans le même temps, chacun a de plus en plus besoin d'être conseillé, appuyé et défendu dans les démarches pour sa carrière, le respect de ses droits.

**Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.**

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues ! [Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

---

*Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>*

*SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>*

*compte twitter : @snuipp66 Facebook*

*TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)*

***Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**